DÉPARTEMENT
VETERINAIRE
DE
L'UNIVERSITE LAVAL
A QUEBEC

SOUS LE PATRONAGE DU CONSEIL D'AGRICULTURE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DIRECTEUR

J.-A. COUTURE, Médecin Vétérinaire

PROFESSEUR

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE DE Ad. DELISLE
1887

DÉPARTEMENT VÉTÉRINAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

A QUEBEC

A la demande et avec le concours du Gouvernement Provincial, l'Université Laval a ouvert à Québec, un département vétérinaire.

L'enseignement s'y donne en français ; mais il n'y a aucune restriction quant à la nationalité des élèves.

DURÉE DE L'ENSEIGNEMENT.

L'enseignement vétérinaire dure trois années, comprenant deux termes par année, le terme de Noël et le terme de Pâques.

OUVERTURE DES COURS.

Les cours commencent dans la première semaine d'octobre en même temps que les cours de Droit et de Médecine, et se terminent au commencement d'avril.

ENSEIGNEMENT.

L'enseignement comprend les cours suivants, dont les uns se donnent à la Faculté des Arts et á la Faculté de Médecine, et les autres sont spéciaux, savoir :

Botanique.

Chimie.

Anatomie comparée, appliquée surtout aux animaux domestiques.

Anatomie pratique.

Entozoaires.

Physiologie.

Histologie.

Pathologie générale.

Matière médicale vétérinaire.

Pathologie médicale vétérinaire.

Pathologie chirurgicale vétérinaire.

Maréchalerie.

Cliniques vétérinaires.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Les élèves doivent au moins être dans leur 17ème année et avoir suivi l'équivalent d'un bon cours commercial ou industriel complet. En conséquence, outre leur extrait de naissance et un témoignage de bonne conduite, ils doivent exhiber un diplôme ou certificat du Supérieur ou du Principal d'un collège commercial ou industriel attestant un cours comme susdit suivi avec succès. A défaut d'un tel certificat, ils devront subir un examen préliminaire sérieux sur les matières qui constituent un cours commercial.

PRIX DE L'ENSEIGNEMENT.

Le prix de l'enseignement est de $150 pour tout le cours ou $50 par année à raison de $25 par terme, payable d'avance au commencement de chaque terme. La dissection se paie à part $2 par année.

BOURSES.

Le Gouvernement met à la disposition des élèves, surtout de langue française, quinze bourses dont les titulaires peuvent suivre gratuitement tous les cours.

Il est à espérer que nos jeunes compatriotes qui se sentent du goût pour cette science si utile profiteront d'un tel avantage et s'empresseront, étant qualifiés, de faire la demande d'une de ces bourses soit au Recteur de l'Université, soit au Commissaire de l'Agriculture de la Province de Québec, soit à M. J. A. Couture, Professeur.

HOPITAL ET DISPENSAIRE.

Un hôpital vétérinaire est annexée au département vétérinaire. Les élèves prennent soin eux-mêmes des patients amenés à cet hôpital.

Il y a aussi un dispensaire où les animaux des pauvres sont soignés gratuitement.

Le dispensaire est ouvert tous les mardis et jeudis de 8 à 9 heures du matin. Ce sont les élèves, sous la direction de M. Couture qui ont charge du dispensaire.

PRATIQUE.

Les élèves suivent la clientèle des professeurs vétérinaires, laquelle est considérable. C'est surtout là qu'ils s'initient à la partie pratique de l'enseignement, diagnostique, administration et préparation des médicaments, etc.

ORDRE DES COURS.

Première année.—Chimie, Botanique, Anatomie descriptive et pratique, Histologie, Physiologie, Pathologie générale, Entozoaires.

Deuxième année.—Mêmes cours que la première année et de plus : Matière médicale, Pathologie médicale, Pathologie chirurgicale, Cliniques.

Troisième année.—Matière médicale, Maréchalerie, Pathologie médicale, Pathologie chirurgicale, Cliniques.

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT.

M. Edouard Pagé, Bachelier ès Sciences, Professeur de Chimie à l'Université Laval.

M. Edwin Turcot, Docteur en Médecine, Professeur d'Histologie à l'Université Laval.

M. J.-C. K.-Laflamme, Maître ès Arts, etc., etc., Professeur de Botanique à l'Université Laval.

M. L.-J.-A. Simard, Docteur en Médecine, Professeur d'Anatomie comparée, de Pathologie générale, d'Entozoaires.

M. P. Cummings, Médecin Vétérinaire, Démonstrateur d'Anatomie, Démonstrateur de Maréchalerie.

M. J.-A. Couture, Médecin Vétérinaire, Professeur de Matière médicale vétérinaire, Pathologie médicale vetérinaire, Pathologie chirurgicale vétérinaire, Matière médicale vétérinaire, Cliniques vétérinaires.

HEURES DES COURS.

PREMIER TERME.

M. Pagé.—Chimie, 8h. a. m., tous les jours.

M. Couture.—Matière médicale, 8h. a. m., lundi, mercredi, vendredi.

M. Couture.—Cliniques vétérinaires, 9h. a. m., mardi, jeudi, samedi.

M. Turcot.—Histologie, 2h. p. m. jusqu'au 6 novembre.

M. Cummings.—Dissection, 2h. p. m. après le 6 novembre.

M. Laflamme.—Botanique, 2h. p. m., tous les jours, excepté le jeudi.

M. Simard.—Anatomie comparée, 4h. p. m., lundi, mercredi et vendredi jusqu'au 6 novembre, et tous les jours, excepté le jeudi, après le 6 novembre.

M. Couture.—Pathologie interne, 5h. p. m. tous les jours.

M. Simard.—Physiologie, 8h. p. m. tous les jours depuis le 2 novembre.

DEUXIÈME TERME.

M. Pagé.—Chimie, 8h. a. m. tous les jours.

M. Couture.—Matière médicale, 8h. a. m., lundi, mercredi et vendredi.

M. Couture.—Cliniques, 9h. a. m., mardi, jeudi, samedi.

M. Turcot.—Histologie, 1h. p. m., tous les jours jusqu'au 15 février.

M. Cummings.—Dissection, 2h. p. m.

M. Simard.—Anatomie comparée, 4h. p. m. tous les jours excepté le jeudi, jusqu'au 15 février.

M. Simard.—Entozoaires, 4h. p. m. tous les jours excepté le jeudi, du 15 février au 1er mars.

M. Couture.—Pathologie interne, 5h. p. m., tous les jours jusqu'au 25 janvier.

M. Couture.—Pathologie externe, 5h. p. m., tous les jours depuis le 25 janvier.

M. Simard.—Physiologie, 8h. p. m., tous les jours jusqu'au 1er mars.

M. Simard.—Pathologie générale, 8h. p. m., tous les jours après le 1er mars.

ÉLÈVES QUI SE SONT FAIT INSCRIRE JUSQU'EN 1887.

MM. E.-F.-J. McKay, St-Eustache.
G.-W.-H. Beaulieu, Fraserville.
Alphonse Lemoine. Québec.
A.-T.-A Marquis, Québec.
O.-E. Moffette, Québec.
J.-A. Simard, Rimouski.
C. Martineau, Québec.
M. Mailloux, St-Arsène.
Narcisse Beauchemin, Charlesbourg.

GRADUÉ.

Monsieur E.-F.-J. McKay.

S'adresser, pour l'Inscription, au Recteur et au Secrétaire de l'Université, à Québec, ou à M. J. A. Couture, Directeur du Département Vétérinaire de l'Université Laval, Québec.